

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance d'ajournement des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 18 novembre 2021 à 18 h 33 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
Mme	Linda Cazale
M.	Luis R. Galvez
M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
M.	Agostino Cannavino (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)

Sont absents ¹ :

M.	François Morin
Mme	Alisha Wissanji (substitut)
Mme	Dalia Ramy (substitut)

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. **ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Mme Linda Cazale, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 octobre 2021 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du Comité de gestion (**confidentiel**)
5. Établissement de la rémunération des membres issus des commissions scolaires anglophones siégeant au Comité de gestion pour 2021-2022 – décret 872-2021
6. Période de questions et commentaires des membres
7. Période de questions du public
8. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
9. Levée ou ajournement de la séance

2. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 OCTOBRE 2021 DU COMITÉ DE GESTION**

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé tel que présenté.

3. **DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION**

- a) Résolution du Centre de services scolaire de Montréal datée du 27 octobre 2021 désignant un membre et un substitut au Comité de gestion.

4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COMITÉ DE GESTION

Document déposé : - Rapport du 18 novembre 2021
de la firme André Filion et
Associés (**confidentiel**)

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 16 septembre 2021, le Comité de gestion a formé un comité de sélection en vue de la nomination d'une nouvelle directrice générale ou d'un nouveau directeur général du Comité de gestion;

ATTENDU QUE le Comité de gestion s'est adjoint les services de la firme André Filion et Associés pour qui le processus de sélection demeure confidentiel pour eux et les membres du comité de sélection et qu'à cet effet, il y a lieu de déroger à la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires en ce qui a trait au dévoilement des candidats aptes à occuper la fonction de directrice générale ou directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection en vue de la nomination à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de déroger à la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion en ne dévoilant pas la liste des candidats aptes à occuper la fonction de directrice générale ou directeur général;
- 2° de nommer Mme Sylvie Chagnon au poste de directrice générale du Comité de gestion aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet le 6 janvier 2022;

Le Président remercie les membres du comité de sélection pour leur implication dans le processus de sélection ainsi que la firme André Filion et Associés pour leur excellent travail.

5. ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES ISSUS DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES SIÉGEANT AU COMITÉ DE GESTION POUR 2021-2022 – DÉCRET 872-2021

Documents déposés : - Rapport du 3 septembre 2021 de la directrice générale et documents annexés, et rapport du 9 novembre 2021 de la directrice générale pour le Comité ad hoc

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 23 juin 2021, le Décret 872-2021 concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal issus des commissions scolaires anglophones pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE ce décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE cette rémunération est établie par la somme du nombre de membres (exception faite du membre désigné par le ministre parmi son personnel d'encadrement) multipliée par 10 278 \$ et un montant de 6 423 \$ soit un montant total de 47 735 \$;

ATTENDU QUE le Comité ad hoc s'est réuni le 3 novembre 2021 et qu'il fait la recommandation mentionnée au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de fixer la rémunération annuelle, pour l'année scolaire 2021- 2022, des membres issus des commissions scolaires anglophones de la façon suivante :

Membre délégué :	12 511 \$
Membre substitut :	6 255 \$
Montant additionnel au président :	10 003 \$

2° de lever la suspension de la rémunération de tous les membres;

3° de mandater le Président du Comité de gestion pour transmettre au Ministre de l'Éducation la demande de traiter de façon particulière les membres du Comité de gestion durant toute la durée de contestation du projet de Loi n° 40.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Aucune question n'est posée.

7. **PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

8. **QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE
DU COMITÉ DE GESTION**

Les membres déclarent n'avoir aucune question à ajouter à la prochaine séance.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Frank di Bello, la présente séance est levée à 19 h 33.